

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 1018

Artikel: La corde
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020578>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine Public DP

1018

J.A. 1000 Lausanne 1 29 novembre 1990

Hebdomadaire romand Vingt-huitième année

La corde

Donc la commission du National a clos, par un accord, ses délibérations sur la réforme des finances fédérales. Elle a retenu à son tour la TVA au taux de 6,2%; elle a donné son assentiment pour un allègement substantiel du droit de timbre réclamé par la place financière. Les divergences avec le Conseil des Etats sont faibles. C'est pesé, c'est enlevé.

Le choix du système d'imposition indirecte que connaissent la Communauté et l'AELE est une bonne chose. On s'étonnera toutefois qu'il ait fallu y contraindre le Conseil fédéral et plus particulièrement M. Stich.

Au niveau parlementaire, ce n'est pas un exploit en soi. Deux fois déjà, sous Georges-André Chevallaz, les Chambres avaient dit oui à la TVA. Mais cette fois-ci, l'enjeu n'est plus helvético-suisse seulement. De l'arrière-plan, l'Europe communautaire passe au premier plan.

Un nouvel échec ne serait donc plus perçu comme un bégaiement, mais comme une impuissance.

Avec *Entreprise romande*, nous nous étions placés dans cette perspective. L'échéance européenne, qui exige que l'obstacle soit franchi, impose un accord en profondeur entre les composantes politiques suisses. Le pire serait qu'une minorité soit invitée, par chantage, au nom de l'Europe, à refouler son opposition. Nous avons à titre de vérification, sans complaisance, procédé à l'exercice d'un consensus possible. Nos lecteurs en connaissent les termes (*voir DP n° 1006*). Comme l'introduction de la TVA représente un accroissement de la charge de tous les consommateurs, elle doit avoir pour compensation un allègement de la fiscalité directe (à nos yeux sur le bas du barème, ou sur les déductions familiales) et, comme les plus pauvres ne sont pas soumis à l'impôt fédéral direct, un geste social bien ciblé, notamment par le moyen de l'assurance-maladie, en est l'indispensable accompagnement.

Rien de tout cela dans le paquet qui a été ficelé. Certes, dès qu'il s'agit d'un nouvel impôt, et la TVA est perçue comme tel, chaque camp doit surmonter des réticences. La gauche a une vieille allergie aux impôts de consommation et la droite doit convaincre les corporations qui lui sont proches, artisanat, hôtellerie, métiers. Par exemple, l'hôtellerie fera valoir que, dans la comptabilité nationale, elle procure des devises comme l'industrie d'exportation. Mais alors que les exportateurs verront leur charge allégée par suppression de la taxe occulte, les hôteliers verront leur coût final augmenter.

On dit aussi que la gauche aurait obtenu l'assurance que l'impôt fédéral direct sur les sociétés sera modifié pour que les bénéficiaires soient frappés proportionnellement et non plus selon le système de l'intensité du rendement. Cet amendement alourdira la charge fiscale des banques.

Mais il n'en demeure pas moins que les consommateurs passeront à la caisse, sans contrepartie sociale, pour deux milliards supplémentaires qui allégeront d'autant l'industrie d'exportation et les clients des banques.

La prétendue neutralité de la réforme, selon laquelle on ne toucherait pas aux grandes masses, celle de l'impôt direct et celle de l'impôt indirect, est un leurre, qui dissimule un transfert socialement inéquitable.

On se demande comment le groupe socialiste peut l'accepter. Il est paradoxal qu'il attende dans le futur du rapprochement avec l'Europe des innovations significatives, alors que dans l'immédiat, au nom du consensus européen, il se laisse imposer une réforme rétrograde par rapport à tous ses combats antérieurs.

A quoi servent les lendemains qui chantent, si l'on sacrifie les exigences d'aujourd'hui.

Le pendu n'est pas la meilleure manière de tendre la corde.

AG